

VERS UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POUR LE CANADA

QUATRIÈME RAPPORT ET EXPOSÉ

CONSEIL CANADIEN DE L'AMÉNAGEMENT RURAL
OTTAWA 1972



HT
475
.C19
Author/Auteur

Canada. Council on Rural Development.

1972
Title/Titre

Towards a development strategy for Canada
- Vers une stratégie développement pour le
Canada. 1972

Date	Borrower <i>Emprunteur</i>	Room <i>Pièce</i>	Telephone <i>Téléphone</i>

0133-34.3 (10/70) 7530-21-029-4561

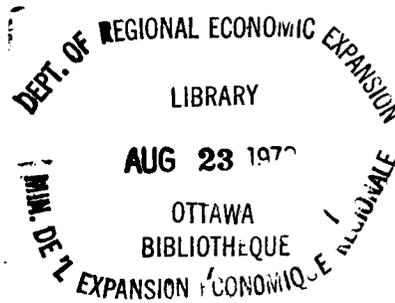
INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



54101

VERS UNE STRATÉGIE
DE DÉVELOPPEMENT
POUR LE CANADA

QUATRIÈME RAPPORT ET EXPOSÉ
CONSEIL CANADIEN DE L'AMÉNAGEMENT RURAL
OTTAWA 1972



L'honorable Jean Marchand, C.P., député,
Ministre de l'Expansion économique
régionale,
Ottawa, Ontario.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le
Quatrième rapport et exposé du Conseil canadien
de l'aménagement rural.

Nous espérons que ce Rapport apportera
une contribution marquante au débat national sur
les politiques du développement rural.

Je vous prie d'agréer, monsieur le
ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,


Marcel Daneau

Ottawa, mai 1972

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I LE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LE CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL	3
CHAPITRE II LE RÔLE DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE	7
CHAPITRE III REVUE DE CERTAINES CRITIQUES ÉVENTUELLES	13
CHAPITRE IV CONDITIONS PRÉALABLES À UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT RURAL	19
1. Quelques besoins d'ordre institutionnel	19
2. Importance d'une information et d'une recherche adéquates	22
3. Les facteurs qui influenceront vraisemblablement l'avenir du Canada rural	24
4. La situation présente	27
RÉSUMÉ, IMPLICATIONS ET RECOMMANDATIONS	29
ANNEXE I CONSEIL CANADIEN DE L'AMÉNAGEMENT RURAL	33
Organisations membres	33
Membres à titre personnel	35
Secrétariat	36
ANNEXE II ÉTUDES EFFECTUÉES PAR LE CONSEIL CANADIEN DE L'AMÉNAGEMENT RURAL	37

INTRODUCTION

La fonction principale du Conseil canadien de l'aménagement rural est de conseiller le ministre de l'Expansion économique régionale en matière de programmation et de politique d'aménagement rural. Dans le cadre de son mandat, deux autres fonctions auxiliaires échoient au Conseil, soit servir de lieu de rencontre pour les discussions portant sur les questions de développement rural, soit renseigner la population sur l'ensemble du programme d'aménagement rural du Canada.

Le ministre choisit les membres du Conseil sur la foi de leurs connaissances et de leur expérience des problèmes ruraux au Canada. Lors des réunions régulières du Conseil, ces personnes mettent leurs connaissances et leur expérience en commun et, par le biais de débats et de discussions, en arrivent à un consensus sur des questions précises. Ils s'emploient tout particulièrement à mettre continuellement à jour leurs connaissances déjà étendues des problèmes ruraux et à les marquer au coin de l'objectivité, en rencontrant d'abord les ruraux de toutes les régions du Canada et en consultant non seulement les législateurs et les fonctionnaires chargés d'élaborer les politiques de développement rural, mais aussi les gens sur place, chargés de la mise en oeuvre de ces politiques.

Depuis son dernier rapport, le Conseil a tenu des réunions à Saskatoon (Saskatchewan), Truro (Nouvelle-Écosse), Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), Edmonton (Alberta), Saint-Jean et l'île Fogo (Terre-Neuve).

A chaque occasion, les membres du Conseil ont parcouru la région visitant fermes, usines de transformation, chantiers de construction navale, écoles et autres genres d'installations, en particulier celles auxquelles le MEER accorde une aide financière, afin de se rendre compte par eux-mêmes des initiatives prises au titre de la mise en valeur des ressources rurales. Ils se sont entretenus avec les cultivateurs et les pêcheurs, de même qu'avec leurs épouses et leurs familles, afin de plonger au coeur même des problèmes que rencontrent les Canadiens vivant en milieu rural. Ils ont rencontré ministres et sous-ministres des provinces, ainsi que les fonctionnaires aux

paliers fédéral et provincial, et les ont soumis à un barrage de questions touchant les politiques qui ont été élaborées ou sont en voie de l'être en vue de tenter de résoudre ces problèmes.

Outre ses réunions régulières, le Conseil a, en deux occasions depuis la parution de son dernier rapport, organisé des rencontres où des membres de groupes bien informés et intéressés ont pu discuter d'une gamme de sujets touchant l'aménagement rural.

La première de ces rencontres fut une conférence sur les questions de développement régional et rural organisée conjointement par le Conseil et par l'Association canadienne d'économie et accueillie par le gouvernement du Manitoba à Winnipeg. Des experts de tous les coins du Canada et des États-Unis ont présenté divers documents portant sur des questions de développement qui ont ensuite été débattues, analysées et étudiées par les quelque cent économistes, sociologues, fonctionnaires et agents de développement présents.¹

En deuxième lieu, on note un colloque tenu à l'Institut coopératif Desjardins de Lévis (Québec). Cette rencontre fut organisée par un groupe de travail du Conseil intéressé à mener une étude spéciale sur les organismes et associations de développement au plan local; 29 représentants de ces organismes de participation sont venus de toutes les parties du pays pour prendre part à ces échanges de vues.

Le Conseil accorde une grande valeur au genre de contacts personnels décrits ci-dessus, contacts avec les universitaires, les législateurs et les fonctionnaires intéressés, ainsi qu'avec les membres d'associations locales s'intéressant activement au développement rural et, par-dessus tout, avec les cultivateurs, les pêcheurs et leurs familles. *Rien ne peut remplacer la profondeur des renseignements obtenus à partir de ce genre de sondage à pied d'oeuvre.*

On doit également reconnaître que les problèmes auxquels font face les habitants des régions rurales sont liés à des causes sociales et économiques complexes dont l'origine et l'ampleur sont trop peu connues. Pour cette raison, le Conseil mène un programme permanent d'études et de recherches sur les problèmes ruraux.

Des visites qu'ils ont faites dans les diverses régions du Canada rural, des discussions qu'ils ont eues avec des cultivateurs, des pêcheurs et des hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux, des rencontres qui ont été organisées, soit la Conférence de Winnipeg et le Colloque de Lévis et enfin, des recherches qui ont été expressément entreprises pour le compte du Conseil, les quelque trente membres du Conseil ont retiré à la fois de l'expérience et une multitude de renseignements qui constituent la matière principale du présent Rapport et Exposé.²

¹ Le compte rendu des délibérations de cette conférence sera mis à la disposition du public sous peu.

² Voir la liste des membres du CCAR à la page 33.

CHAPITRE I

LE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT NATIONAL

Bien que les responsabilités du Conseil canadien de l'aménagement rural ne ressortent manifestement que du développement dans un secteur particulier de notre vie nationale, ses membres sont de plus en plus convaincus, à mesure qu'ils étudient les problèmes de développement au Canada, que le fait d'essayer de compartimenter ce qui est essentiellement un processus intégral pose des difficultés considérables. Il est intéressant de noter que déjà, dans son deuxième Rapport et Exposé (1968) présenté à M. Jean Marchand, alors ministre des Forêts et du Développement rural, le CCAR déclarait:

"Nous sommes ainsi conduits à écarter l'expression "aménagement rural" considérée au sens restrictif du terme. Il faut parler plutôt d'aménagement régional, qui implique à la fois les milieux rural et urbain."

Peu de temps après, le ministère souscrivait à cette façon de penser en changeant de nom et en optant pour l'appellation ministère de l'Expansion économique régionale.

Récemment, le Conseil a discuté avec le ministre de la possibilité de modifier et de clarifier son mandat afin que, sur la foi du même principe, on reconnaisse que le développement rural ne peut être traité avec succès isolément, mais uniquement dans le cadre d'un développement régional équilibré. Selon le Conseil, il ne s'agit pas là d'une pure question de sémantique, mais bien de l'acceptation d'un important principe.

On ne peut, par exemple, considérer le développement rural indépendamment du développement régional qui, à son tour, touche au développement

urbain. Les secteurs rural et urbain sont de fait intimement liés par un ensemble de rapports économiques et sociaux.

La nature complexe des méthodes modernes de production sous-entend que le développement dans tout secteur ou toute région doit nécessairement s'appuyer sur le développement d'autres secteurs ou régions; par conséquent, essayer de saisir le développement d'un secteur ou d'une région en particulier ou encore d'établir des plans de développement en vase clos, sans se soucier véritablement des secteurs ou des régions connexes, risque fort de se traduire par une action inefficace.¹

Tout cela peut sembler assez évident en soi. Pourtant, nous continuons de mettre en oeuvre des stratégies de développement urbain tout en n'accordant qu'une infime attention aux répercussions d'un tel développement dans l'arrière-pays rural. Nous dressons des plans pour le développement d'une région sans toutefois nous préoccuper assez des répercussions qu'ils sont susceptibles de provoquer ailleurs.

La forme la plus dommageable de compartimentage du mécanisme global de développement que le Conseil a rencontrée est sans doute celle qui isole le développement économique du développement social. *Aux yeux du Conseil, le développement économique et le développement social sont non seulement étroitement et intimement liés mais, dans leur acception même, ils constituent en réalité deux aspects du même mécanisme.*

Là encore, cela peut paraître évident en soi. Cependant, dans l'état actuel des choses, nombreux sont nos programmes canadiens de développement qui prennent la forme d'interventions économiques peu soucieuses de la dimension sociale. A l'inverse, on assiste à un regroupement d'autres programmes de développement qui, mettant l'accent sur l'aspect social, laissent très peu de place aux réalités économiques.

Pour le Conseil, le mécanisme de développement doit être socio-économique. Et il ne s'agit pas d'une considération purement sémantique, loin de là. Pour des raisons d'ordre très pratique, cette notion doit être

¹ Il faut souligner que le développement, d'après le CCAR, ne signifie pas nécessairement et uniquement une croissance économique réelle. A cet égard, le Mémoire présenté par le Conseil au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté est explicite: "En plus de faire une part équitable et judicieuse au développement urbain et rural, un plan de développement bien étoffé sait allier au développement positif des secteurs de croissance une sortie de population planifiée et coordonnée dans les secteurs dont le potentiel est en déclin. Cela implique qu'il faut accorder aux programmes de déplacement ainsi que de formation et de recyclage une importance centrale dans les éléments constitutifs d'un plan de développement d'ensemble, au lieu de les y ajouter plus tard comme si on se ravisait après coup."

Mémoire présenté par le CCAR au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté (CCAR, Ottawa 1970, p. 24).

ancrée dès le départ dans toutes nos idées sur les questions de développement, comme devrait l'être celle voulant que le développement dans une région ou un secteur soit intimement lié aux changements survenant dans d'autres régions ou secteurs. Ce qui, bien entendu, ne signifie pas que dans des contextes particuliers, lors des discussions académiques par exemple, on ne pourra pas parler de développement économique comme tel ou de développement social comme tel. Ce qui n'implique pas non plus que nous ne puissions réunir des stratégies de développement en faveur de régions données ou de secteurs particuliers.

Il importe avant tout de reconnaître pleinement l'interdépendance étroite qui existe entre le développement économique et le développement social, de même qu'entre la programmation du développement dans une région ou un secteur et celle d'autres régions et secteurs. Il s'ensuit comme corollaire, que les économistes, les sociologues et les spécialistes d'une foule d'autres disciplines¹ doivent se plier à la nécessité de travailler en étroite collaboration dans les questions de développement afin que leurs perspectives particulières en ce domaine se complètent les unes les autres, et enfin, que les concepteurs de plans de développement pour des régions ou des secteurs précis adoptent l'attitude que de tels plans ne devraient pas faire abstraction d'un contexte de développement plus vaste.

Le Conseil reconnaît d'autant mieux "l'unité" essentielle du mécanisme de développement qu'au Canada, le développement ne peut que s'inscrire dans un cadre déterminé par des forces économiques à grande échelle et à long terme et par des mouvements sociaux dont les effets se font sentir à l'échelle mondiale.

De l'avis du Conseil, rien n'est plus important que la reconnaissance et la compréhension de ces facteurs.²

¹ A la Conférence CCAR-ACE de Winnipeg, on s'est largement rallié à l'opinion qu'un aperçu réaliste des problèmes de développement régional et rural du Canada exigeait l'apport non seulement des économistes mais aussi des sociologues, psychologues, écologistes et des spécialistes des sciences physiques.

² En réalité, notre compréhension est dangereusement limitée. Plusieurs conférenciers se sont préoccupés de ce point à la Conférence CCAR-ACE de Winnipeg. Gunther Schramm a établi des comparaisons entre les énormes montants d'argent investis dans des programmes destinés à accélérer le mécanisme de développement et les infimes connaissances que nous possédons sur la nature du mécanisme lui-même. M. John Graham (alors président de l'ACE) a déclaré qu'il semble y avoir absence d'un mécanisme d'apprentissage au sein du gouvernement. Quant à M. Zenon Sametz, il estime que l'apprentissage fondé sur nos actions incombe à la fois au gouvernement et au milieu universitaire. De façon générale, on s'accordait à dire que présentement, l'évaluation réelle des programmes de développement par le gouvernement constituait l'exception plutôt que la règle et que cette lacune était particulièrement dommageable.

Si nous ne réussissons pas dans ce domaine, nous n'échapperons pas aux répercussions et nous n'aurons d'autre choix que de réagir passivement devant ces dernières au fur et à mesure de leur émergence inopinée.

Si, d'autre part, nous pouvons mieux comprendre ces facteurs sous-jacents dont le rôle déterminant est très marqué, notre réponse pourra se traduire par des stratégies rationnelles et réalistes visant à atteindre des objectifs nettement définis. *Voilà, de l'avis du Conseil, un aspect essentiel de la planification du développement.*

Il apparaît raisonnable d'envisager un éventail de stratégies de développement de ce genre au niveau d'industries et de secteurs de production donnés (à l'échelle de la province) de la région, quand celle-ci est constituée d'un regroupement d'un petit nombre de provinces¹ et, plus important encore, à l'échelle nationale. Étant donné "l'unité" essentielle du mécanisme de développement, ces stratégies doivent nécessairement être reliées entre elles et compatibles les unes avec les autres si on veut qu'elles soient efficaces. Une stratégie de développement national ne serait en quelque sorte ni un ensemble de plans concomitants ni un cadre très rigide auquel les stratégies provinciales doivent s'adapter. *Le point principal est le suivant: ces deux types de stratégies devraient exister, être connues et, devraient sur le plan fonctionnel, se rapporter les unes aux autres.*²

¹ Il se pourrait très bien, en ce qui concerne les Prairies et les Maritimes par exemple, que l'unité la plus appropriée soit une région comprenant un groupe de provinces plutôt que les provinces considérées chacune isolément.

² Lors de leurs rencontres avec les cultivateurs et les pêcheurs des diverses parties du pays, les membres du Conseil ont été particulièrement frappés par le climat de doute et d'incertitude face à l'avenir dans lequel vivent ces ruraux et qui assombrit la vie de bon nombre d'entre eux. La sécurité psychologique des familles rurales repose sur leur aptitude à ébaucher des plans valables pour leur avenir, ce qu'elles ne peuvent faire si des incertitudes subsistent quant aux intentions du gouvernement. D'où l'importance non seulement d'élaborer des stratégies de développement mais aussi de les faire connaître. Cette observation est amplement confirmée par une récente étude empirique sur les familles rurales en Ontario réalisée par un membre du Conseil, le Dr Helen Abell. Voir: Helen Abell Rural Families and their Homes (School of Urban and Regional Planning, University of Waterloo, 1971).

CHAPITRE II

LE ROLE DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE

Selon le Conseil, le mécanisme devant servir à élaborer et modifier ces stratégies rationnelles de développement tournées vers l'avenir est aussi important que la substance même de ces dernières. Le Conseil s'est profondément engagé à obtenir une participation maximale des populations intéressées à l'élaboration et l'exécution des stratégies ou des plans de développement susceptibles de les toucher. La validité de ce principe vaut non seulement dans le contexte d'une stratégie nationale de développement, mais également dans l'évolution des stratégies de développement connexes pour des provinces particulières, des groupements régionaux de provinces, des municipalités, des régions rurales, des secteurs et des industries données.

Il est indubitable que le gouvernement a fait des progrès marqués en ce sens au cours des dernières années. Agriculture Canada, par exemple, a consacré beaucoup de temps à intéresser tous les secteurs de l'agriculture à la mise au point des stratégies qui furent débattues au Congrès de l'Agriculture canadienne de 1970.¹

Des organismes aussi disparates que la Direction des parcs du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Commission canadienne de la radio et de la télévision s'appuient fortement sur les témoignages publics au moment de formuler leur politique. Le ministère de l'Expansion économique régionale, le Secrétariat d'État et plusieurs gouvernements provinciaux financent délibérément des groupes locaux de citoyens qui visent à faire connaître les besoins et les aspirations de certaines

¹ Le Mémoire présenté par le Conseil à ce Congrès est disponible sur demande au secrétariat.

régions défavorisées. L'existence d'organismes consultatifs tels que le Conseil économique du Canada, le Conseil de développement de la région de l'Atlantique et le Conseil canadien de l'aménagement rural prouve que le gouvernement reconnaît toujours la nécessité d'une plus grande participation du public à l'établissement des politiques.

Mais la reconnaissance d'un principe ne suffit pas.

Il faudrait tout simplement, en premier lieu, un plus grand nombre d'organismes de participation représentatifs. Beaucoup trop de Canadiens, bon nombre d'entre eux défavorisés, ne peuvent d'emblée se rallier à un organisme de ce genre, peu importe leur désir de participation. Le gouvernement serait amplement justifié de participer davantage au financement de nouveaux organismes de cette nature, ou encore en ouvrant plus grandes les portes des organismes existants.¹

Deuxièmement, le gouvernement, à tous les paliers, doit apprendre à entrer plus naturellement dans ce qu'on pourrait appeler le jeu de la participation.

Une étude menée auprès de quelque cent associations locales de développement par le CCAR a révélé que le principal problème mentionné par la majorité d'entre elles est l'absence de réponse de la part du gouvernement et l'abondance de "paperasserie".² *Le gouvernement doit progressivement abandonner son attitude fermée pour faire preuve de plus d'ouverture. Il doit administrer en s'appuyant sur l'hypothèse fondamentale voulant que les énormes quantités de renseignements réunis aux frais de la population sont propriété publique, sauf en de rares occasions où le "caractère confidentiel" des documents peut être justifié, au lieu d'adopter l'attitude contraire, comme il tend présentement à le faire, et croire que l'information gouvernementale est, par définition, confidentielle à moins d'être expressément désignée comme pouvant être soumise à l'examen de la population.*

¹ Comme on l'a déjà mentionné, le Colloque du CCAR à Lévis (Québec) a réuni vingt-neuf représentants d'associations bénévoles de développement oeuvrant au palier local. Bon nombre des recommandations du présent rapport touchant la valeur de la participation locale au développement tirent leur origine de cette réunion. On prévoit qu'un compte rendu distinct de cette réunion sera publié sous peu.

² Les résultats de cette étude peuvent être obtenus sur demande au secrétariat du CCAR.

A cet égard, ce que le CCAR envisage va bien au-delà d'un simple courant à sens unique de l'information, en l'occurrence du gouvernement à la population.

"Une telle politique ne peut que se limiter à dire aux gens ce que le gouvernement a décidé et quel est leur rôle dans la réalisation de ces décisions.

De l'avis du Conseil, cela ne suffit pas. Une politique d'information vraiment adéquate doit envisager la communication comme un courant à double sens entre la population et le gouvernement, courant qui permet au processus de décision du gouvernement de bien répondre constamment aux besoins et aux aspirations des gens. Certes, des restrictions matérielles et autres d'ordre pratique imposeront des limitations à cette réponse. La justification de ces inévitables carences devrait constituer une autre fonction de la politique d'information du gouvernement. Voilà à coup sûr ce que signifie le "dialogue entre le gouvernement et la population."¹

Troisièmement, si nous voulons donner un sens au principe de la participation authentique et féconde du public à l'élaboration des stratégies de développement et des politiques générales touchant la population, nous devons établir des mécanismes reconnus et même des institutions grâce auxquels cette participation peut se concrétiser.

Ce dernier point est d'une importance toute particulière.

La participation doit aller plus loin que la simple présentation au gouvernement de mémoires écrits ou verbaux par des particuliers ou des groupes énonçant leurs points de vue sur des questions de politiques. De la part du gouvernement elle implique non seulement l'obligation de donner des réponses mais de les justifier. L'assurance doucereuse qu'un mémoire "sera pris en considération" ne suffit certes pas. Pourtant, jusqu'à maintenant, le gouvernement s'est très peu soucié d'institutionnaliser un mécanisme pouvant lui permettre de s'acquitter de cette obligation.

L'expérience du CCAR vient appuyer cette affirmation. Sur le plan des finances et des effectifs, le Conseil reçoit l'appui du ministère de l'Expansion économique régionale. Le ministre et le personnel du ministère prêtent attention aux recommandations du Conseil, mais il n'existe cependant aucun mécanisme officiel permettant au Conseil de savoir si oui ou non et dans quelle mesure le ministre ou le ministère donne suite à ses recommandations.

¹ Mémoire présenté au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté (CCAR, Ottawa 1970, p. 27).

Le Colloque de Lévis, organisé par le Conseil et auquel prenaient part vingt-neuf représentants de divers groupes de participation intéressés au développement local et régional, a démontré que plusieurs de ces organismes, oeuvrant à la base, étaient jusqu'à un certain point désabusés par une absence fréquente de réponse de la part des divers paliers de gouvernement.

Il s'agit apparemment d'un problème qui empêche le citoyen de participer à l'administration locale, régionale et nationale.

L'aspect le plus frustrant de cette situation tient au paradoxe suivant: alors que le gouvernement apparaît certes désireux de connaître l'opinion des gens - l'aide financière accordée par l'État tant au CCAR qu'aux groupes locaux en est une preuve - l'absence de réponse appropriée donne souvent lieu à une interprétation tout à fait contraire.¹

Si, d'une part, l'acceptation par le gouvernement de l'obligation de répondre attentivement aux propositions qui lui sont faites par des organismes représentatifs constitue une des règles fondamentales de la "démocratie active", une autre de ces règles serait l'établissement d'un ensemble de critères permettant de juger du droit de tout groupe qui présente des demandes au gouvernement d'être considéré comme un organisme de participation authentique. Parallèlement, des critères sûrs visant à établir l'admissibilité au financement éventuel par le gouvernement devraient être élaborés.

Ce problème a soulevé beaucoup d'intérêt au Colloque de Lévis. L'assemblée s'est ralliée à l'idée que les critères à appliquer devraient être suffisamment clairs et précis et porter sur des questions telles que la probité dans l'administration des fonds et une représentation authentique.

Ce n'est pas tant la nature même des critères que les responsables de leur application qui ont été le point convergent de la discussion. De façon générale, on s'est accordé à dire qu'en dépit du fait que ces critères établiraient l'admissibilité aux fonds publics, le gouvernement ne devrait pas être le seul organisme à les mettre en pratique. Selon les participants, une telle situation attacherait inévitablement une certaine forme de récompense à une approbation servile des politiques du gouvernement. On estime que même si le gouvernement devait participer à l'établissement des critères en question, il devrait déléguer son autorité, en ce qui touche

¹ Il n'y a rien comme l'absence de réponse de la part du gouvernement pour annihiler les initiatives locales.

Un exemple: Au début de "l'époque ARDA", un grand nombre de groupements ruraux ARDA ont surgi au Canada rural particulièrement dans les Maritimes. Les aspirations et l'enthousiasme étaient élevés. L'absence manifeste d'intérêt de la part du gouvernement y a substitué le désenchantement. Depuis lors, la majeure partie de ces groupements ont disparu.

leur mise en application, à un organisme libre de toute attache politique ou, le cas échéant, à un comité de réglementation constitué par les associations de développement elles-mêmes.

Il est clair que le simple fait pour un groupe d'affirmer qu'il "parle au nom" d'une collectivité beaucoup plus importante ou de la population, n'est pas un critère suffisant pour qu'un rôle important soit dévolu à ses représentations, bien que manifestement soumises au nom du grand public, dans le mécanisme d'élaboration d'une stratégie de développement ou de toute autre politique.

Si des groupes de participation tels que les associations locales de développement sont pour "avoir leur mot à dire" dans la formulation des politiques de développement, cela signifie-t-il que le rôle et le statut des représentants du peuple élus aux niveaux fédéral, provincial et municipal en seront affectés? Y a-t-il danger que leur importance soit minimisée ou réduite? Étant donné qu'ils ont été élus par la majorité des habitants de leur circonscription, leur droit de "parler au nom" de leur circonscription est incontestable.

On devrait, dans toute la mesure du possible, associer intimement les représentants élus d'une région à l'élaboration d'un plan de développement dont les effets affecteront vraisemblablement la vie de leurs électeurs. Si le représentant est de la même allégeance politique que celle du gouvernement responsable de la réalisation du plan, cette association ne présente aucune difficulté particulière. On peut cependant entrevoir assez facilement les problèmes qui surgiront dans un cas où les bannières politiques du gouvernement et du député d'une région seront différentes. Mais avec de la bonne volonté de part et d'autre, et la reconnaissance du fait que le succès du plan peut dépendre largement du degré d'assentiment accordé par la population, on devrait tenter de trouver une solution à ces problèmes.

CHAPITRE III

REVUE DE CERTAINES CRITIQUES EVENTUELLES

En résumé, le Conseil affirme que le mécanisme de développement est indivisible et que, même si dans certains contextes, il est préférable de parler de développement rural et de développement urbain comme si ces notions étaient indépendantes les unes des autres, elles sont en réalité inextricablement reliées, tout comme le développement dans une partie du Canada est relié au développement dans d'autres parties du pays.

Le Conseil considère le développement du Canada comme un tout devant s'inscrire dans un cadre délimité par des facteurs à long terme dont plusieurs sont en grande partie indépendants de notre volonté. Certains de ces facteurs, tels que la croissance de la population mondiale à un rythme exponentiel et la diminution des réserves mondiales de denrées et d'autres matières premières, peuvent ne pas nous affecter avant encore dix ou vingt ans. Par contre, d'autres, comme par exemple, la tendance à la formation de marchés communs ou d'unions tarifaires chez les principales nations commerçantes sont susceptibles de créer un impact plus immédiat. Nous sommes confrontés par un choix relativement simple. D'une part, réagir passivement devant ces facteurs au fur et à mesure de leur apparition, quitte ensuite à en tirer parti dans la mesure de nos moyens lorsqu'ils surviennent. D'autre part, les maîtriser ou, le cas échéant, s'y adapter par le biais de stratégies rationnelles de développement à long terme visant à mettre de notre côté toutes les chances possibles d'atteindre les buts que nous nous sommes fixés à l'échelle nationale, tout en réduisant au minimum la détresse humaine associée au processus d'adaptation.¹

¹ Selon le Conseil, la simple maximisation du PNB constitue un objectif national très peu valable. Le Mémoire du CCAR au Congrès de l'Agriculture canadienne est explicite sur ce point: *(suite à la page suivante)*

Ces stratégies portant sur des provinces particulières, sur des groupements de provinces ou sur des secteurs d'activités économiques, devront nécessairement s'imbriquer l'une dans l'autre et se rattacher à un plan de développement national au moyen duquel s'effectueront la coordination et l'unification de ces stratégies particulières. Pour que la réalisation de ces stratégies implique au maximum les populations concernées, il serait essentiel de s'assurer de leur plus entière participation durant la phase de l'élaboration.

Nous reconnaissons toutefois qu'une telle position est susceptible de prêter le flanc à de nombreuses critiques.

Ainsi, on peut laisser entendre que l'ensemble interdépendant de stratégies de développement que nous avons proposé se traduirait en fait par un recours marqué à la planification autoritaire, recours qui pourrait constituer un exercice foncièrement "anti-entreprise", selon certains.

Dans l'état actuel des choses, les fonctionnaires qui tentent d'établir les principes directeurs de la collaboration fédérale-provinciale se heurtent à une multitude de problèmes. On peut objecter que le mode de participation préconisé par le CCAR nécessiterait la consultation de nombreux autres groupes et rendrait évidemment la tâche des fonctionnaires plus complexe.

On pourrait certes reprocher à nos recommandations d'être trop "générales" ou de manquer de réalisme. Examinons plutôt ces critiques les unes après les autres.

En premier lieu, on doit admettre que les termes "plan" et "stratégie" sont jusqu'à un certain point interchangeable et, étant donné que la préparation de plans économiques nationaux ait d'abord été adoptée par des pays communistes, il se peut que le mot "planification" comporte une connotation d'autoritarisme. Il va de soi que lorsque des plans sont conçus uniquement par le gouvernement et présentés au grand public comme des faits accomplis, une telle accusation peut être pleinement justifiée.

¹ (suite de la page précédente)

"Si notre pensée se circonscrit aux limites de la sagesse classique, nous nous confinerons forcément au passé. C'est notre avenir que nous perdrons. De l'avis du Conseil, il est impérieux d'examiner d'un oeil critique le postulat que la croissance économique doit demeurer en elle-même notre grand objectif national. La société après tout, n'est pas une entreprise commerciale. Nous devons penser que nos politiques nationales - agricole, rurale, urbaine, industrielle - doivent viser non seulement à accroître le revenu privé et national, mais aussi à relever la qualité de la vie et à enrichir l'expérience humaine."

Mémoire du CCAR au Congrès de l'Agriculture canadienne (CCAR, Ottawa 1970, p. 21-22).

Or, une des caractéristiques essentielles des plans ou stratégies proposés par le CCAR serait de faire participer à leur élaboration les gens qui seront touchés par leur réalisation. On peut difficilement concevoir comment en toute justice, une telle méthode pourrait être qualifiée d'autoritaire.

Nous ne voyons pas non plus pour quelle raison on pourrait qualifier d'"anti-entreprise" le genre de stratégies de développement que nous proposons. Suivant le principe de la participation, l'entreprise privée aurait un rôle très important à jouer dans la structuration de ces stratégies. *En vérité, étant donné que les entreprises fonctionnent mieux dans des conditions de sécurité et de certitude relatives, nous avons toutes les raisons de croire que nos propositions seraient plus utiles que nuisibles aux intérêts de l'entreprise privée.*

Il est à prévoir que l'évolution d'un ensemble interdépendant de stratégies sectorielles et régionales de développement, faisant largement appel à la participation d'organismes représentant tous les groupes intéressés, imposerait un nouvel éventail de tâches difficiles et exigeantes aux fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Fort heureusement, le Canada compte dans ses rangs nombre de fonctionnaires hautement qualifiés qui, il n'y a pas l'ombre d'un doute, sauraient relever ce défi, bien que puisse surgir le besoin d'un certain entraînement en cours de travail pour les fonctionnaires non familiers avec ce que nous avons appelé le "jeu de la participation".

Enfin, comme nous l'avons déjà mentionné, on peut à coup sûr prétendre que nos propositions sont jusqu'à maintenant trop générales et manquent de précision, et que nous nous intéressons davantage aux recommandations touchant des mécanismes qu'à celles mettant l'accent sur des politiques objectives. Après tout, ce n'est pas la première fois qu'on demande une planification plus articulée, davantage de consultation et une meilleure coordination entre les divers pouvoirs. Ce dont nous avons besoin n'est pas tellement une épure pour la nouvelle Jérusalem comme des indications pratiques sur "le travail à faire demain même".

La Conférence CCAR-ACE sur les politiques de développement rural et régional a fait nettement ressortir la différence qui existe entre les perspectives envisagées par les fonctionnaires responsables de la mise en oeuvre des programmes de développement et celles des économistes. Les fonctionnaires, comme on s'y attendait, se préoccupent davantage des problèmes immédiats que des problèmes à long terme, mettant en valeur le côté pratique et réaliste de leur façon de voir. Les perspectives à plus long terme prônées par les théoriciens sont, de l'avis de certains fonctionnaires, vainement idéalistes. De leur côté, plusieurs théoriciens estiment que les fonctionnaires s'attachent beaucoup trop à l'immédiat, attitude qui selon eux, présente certains dangers. Ce genre de polarisation est regrettable.

Ce qui manque le plus à l'effort de développement du Canada, c'est la continuité, une continuité qui trouve sa forme dans des stratégies reflétant la compréhension des facteurs à long terme, profondément enracinés

et qui touchent l'ensemble du pays. Pour répondre au besoin le plus urgent et le plus pressant du moment, nous devons le plus rapidement possible établir des mécanismes grâce auxquels nous serons en mesure de modifier au besoin ces stratégies.

Ce qui, certes, ne signifie pas qu'entre-temps nous devons nous croiser les bras. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir à court terme pour résoudre nos problèmes immédiats, tout en demeurant fermement convaincus que ce genre d'expédient n'est qu'une mesure temporaire, valable jusqu'au moment où nous aurons mis au point les mécanismes et les moyens de concevoir des stratégies à long terme qui nous font toujours défaut.

Étant donné l'accent mis par le Conseil sur la valeur de la participation publique dans l'élaboration des stratégies et des plans de développement, on pourrait, en dernier lieu, faire preuve d'un certain scepticisme au sujet de l'efficacité d'une telle participation.

On doit admettre d'emblée que la notion de participation est encore, pour plusieurs opérant en milieu gouvernemental, quelque chose qui s'apparente à une innovation. Traditionnellement, la tâche de préparer des programmes de développement pour des régions données ou des secteurs particuliers de l'économie, relevait exclusivement des fonctionnaires fédéraux ou provinciaux. A ce chapitre, si on compte des réussites évidentes, on note également des échecs tout aussi retentissants. De façon générale, le dossier des succès n'est pas éloquent au point de rejeter l'hypothèse que d'autres méthodes pourraient se révéler plus efficaces.

Les observations faites par le Conseil l'amènent à conclure que là où il y a eu un apport véritable des gens d'une région à l'édification d'un plan de développement, les résultats ont été excellents. Qu'il suffise d'en citer deux exemples.

La division de recensement n° 14, dans la région d'Edson en Alberta, est le théâtre d'un ensemble innovateur de programmes de développement social et économique étroitement reliés entre eux et mis sur pied dans le cadre de l'ARDA. Des discussions avec les gens de la région ont convaincu les membres du Conseil que le succès obtenu est en grande partie attribuable à la participation poussée des citoyens à l'élaboration et à la mise en oeuvre de ces programmes.

L'île Fogo, au large des côtes de Terre-Neuve, est un autre endroit que les membres du Conseil ont visité et où il est nettement évident que, grâce à la participation des citoyens, un programme de développement social et économique rapporte vraiment des dividendes.

La préférence du Conseil pour une plus grande participation de la population à l'élaboration des stratégies de développement repose sur deux hypothèses découlant des expériences pratiques du Conseil: premièrement, si les gens participent à la conception d'une stratégie de développement qui les concerne, ils l'accepteront, l'appuieront et feront tout en

leur possible pour qu'elle produise des résultats; deuxièmement, la participation publique augmentera au lieu de diluer les connaissances techniques s'inscrivant dans le cadre de la stratégie.

Ce dernier point est d'une importance particulière. Dans une démocratie évoluée et articulée comme celle du Canada d'aujourd'hui, la fonction publique n'exerce aucun monopole de l'information ou du savoir-faire. Les universités, les professions, les entreprises privées, les associations et organisations bénévoles de toutes sortes offrent un répertoire considérable d'intellectuels et de spécialistes chevronnés. Dans le cadre du mécanisme de participation envisagé par le CCAR, la tâche de la fonction publique consisterait non seulement à apporter sa propre contribution, mais d'orchestrer en quelque sorte les divers apports des groupes et organismes intéressés.

Comme nous l'avons déjà souligné, une stratégie de développement rural à l'échelle du pays ne sera efficace que dans la mesure où elle sera élaborée en tant que partie d'un ensemble de stratégies de développement interdépendantes, et qu'elle résultera de la pleine participation de tous ceux qu'elle touchera. Les stratégies interdépendantes n'ont pas encore, du moins jusqu'à maintenant, été élaborées. Il en est de même des mécanismes qui amèneront la participation publique nécessaire à donner sa pleine mesure. Il est par conséquent impossible de prédire avec tant soit peu de précision la forme que pourrait prendre la stratégie de développement rural.

Cependant, nous ferons un pas vers l'élaboration de cette stratégie si nous réussissons d'abord à définir certaines des innovations institutionnelles dont nous avons besoin et certains des problèmes auxquels nous devons faire face.

CHAPITRE IV

CONDITIONS PREALABLES A UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

1. Quelques besoins d'ordre institutionnel

Le Conseil considère qu'une stratégie de développement rural n'est qu'un élément - un élément essentiel - d'une stratégie d'ensemble de développement national. Pour des raisons d'ordre pratique, la responsabilité de définir cette stratégie nationale incomberait nécessairement à un organisme du niveau fédéral, qui veillerait non seulement à lancer des initiatives de son propre chef, mais aussi à coordonner les activités (en matière de planification) d'autres services fédéraux jouant un rôle dans le développement social et économique de même que des pouvoirs provinciaux oeuvrant dans le même domaine.

Au sein de la structure du gouvernement fédéral, le ministère de l'Expansion économique régionale est un organisme qui a déjà commencé à remplir ce rôle. Ce ministère s'occupe de coordonner les programmes d'autres ministères fédéraux en matière de développement régional. Toujours dans le contexte du développement régional, ce même ministère a également établi des relations de travail avec les organismes de développement des divers gouvernements provinciaux.

Présentement, en collaboration avec les provinces, le ministère s'occupe de toute une gamme de stratégies de développement régional touchant une grande partie du Canada.

Ce qui est suggéré ici, c'est que la responsabilité première du MEER devrait aller au-delà de ce qui est énoncé plus haut, et inclure l'élaboration d'une stratégie nationale de développement. Les efforts présentement déployés par le ministère dans le but d'influencer la localisation des

foyers de croissance et l'orientation de cette dernière au sein de l'économie nationale, au moyen d'intervention se situant uniquement au niveau des régions économiquement attardées, ne semblent pas devoir porter les fruits attendus. A cet égard, on peut dire que quels que soient les gains relatifs enregistrés dans les régions défavorisées, ils peuvent être annulés par le taux de croissance autonome qui affecte l'économie des régions prospères comme Toronto. Si le ministère entend donner à ses activités une portée nationale, il doit nécessairement doter son approche de planification d'une envergure nationale. Selon le Conseil, on devrait reconnaître aux gouvernements provinciaux la primauté dans l'élaboration et l'exécution de stratégies de développement à l'échelle provinciale.

Ceci ne signifie nullement que le MEER n'aurait aucun rôle à jouer dans la formulation des stratégies provinciales de développement.

Il n'existe aucun moyen d'intégrer dix stratégies de développement provinciales dans une stratégie nationale. Tout d'abord il apparaît très peu probable que l'on puisse procéder à un "agencement" de dix stratégies provinciales qui ait une valeur économique réelle sans avoir à modifier profondément chacune d'elles. En deuxième lieu, de la même manière que le Canada, comme nation, a des intérêts et des responsabilités qui transcendent les préoccupations provinciales, une stratégie nationale de développement refléterait nécessairement les objectifs nationaux transcendants aux objectifs provinciaux. Ce dernier point signifie que l'on pourrait avoir à modifier les stratégies provinciales.

A cause du climat tendu qui entoure la question des relations fédérales-provinciales au Canada, il est inévitable que des désaccords surgiront lorsque viendra le temps de répartir les pouvoirs et responsabilités entre ces deux niveaux de gouvernement.

Même si plusieurs champs de juridiction ont été traditionnellement sous le contrôle du fédéral, leurs répercussions au niveau régional peuvent être fort différentes d'une région à l'autre. Les politiques monétaires, fiscales, tarifaires - et même l'aide extérieure - peuvent être manipulées au bénéfice de l'une ou de l'autre des régions canadiennes. Dans de tels cas, on doit s'attendre à ce que le rôle du fédéral continue d'être déterminant, pendant que les provinces défendront leurs propres intérêts.

La sécurité du pays de même que la politique extérieure apparaissent à première vue comme des secteurs plus lointains des préoccupations provinciales, bien qu'ils puissent avoir certains "effets de développement".

L'aspect important toutefois est qu'en ce qui concerne la formulation des stratégies de développement provinciales, la responsabilité première devrait revenir au niveau de gouvernement le plus étroitement associé à l'exécution de ces plans, i.e., les gouvernements provinciaux. Le principal rôle du ministère fédéral, face à ces stratégies provinciales, en serait un de coordination. *La préoccupation première du ministère fédéral serait alors - ce qui est nouveau - de définir une stratégie de développement nationale, dont nous avons un implacable besoin.*

A l'heure actuelle, l'aptitude des provinces à concevoir des stratégies de développement à long terme varie considérablement. Pour des raisons financières, certaines provinces n'ont pu réunir l'équipe de planificateurs nécessaires. Dans de tels cas, le gouvernement fédéral serait justifié de fournir des fonds afin de s'assurer que la planification conjointe fédérale-provinciale des stratégies de développement devienne réalité.

Aux yeux du Conseil, la valeur de la participation des associations locales de développement et autres organismes du genre à l'élaboration conjointe des stratégies de développement provincial et régional équivaut à celle des planificateurs provinciaux. Par conséquent, le gouvernement fédéral serait une fois de plus justifié d'appuyer financièrement ces organismes par l'intermédiaire d'une répartition équitablement assurée par les gouvernements provinciaux. Cet appui financier s'adresserait aux organismes locaux "à la base" et toucherait également les associations provinciales de groupes locaux.

Comme nous l'avons indiqué auparavant, le simple fait d'exister ne suffit pas pour ces organismes de participation; pour remplir le rôle important qu'ils sont capables de jouer dans l'élaboration des stratégies de développement, il faut que des mécanismes soient mis au point et acceptés.

Le mécanisme de planification du développement dont nous avons parlé est, dans une large mesure, un exercice relié au choix des options. Pour être rationnel, ce mécanisme ne peut être abordé qu'à la lumière d'une information aussi complète que possible, afin de savoir exactement quelles options peuvent s'offrir et quelles en sont tous les effets, non seulement en termes de dépenses mais aussi en matière de commodités et autres impondérables. Par conséquent, il est de toute évidence et indéniablement du ressort du gouvernement fédéral et des administrations provinciales de mettre gratuitement à la disposition du public tous les renseignements qu'ils possèdent et qui pourraient être d'une certaine valeur dans ce contexte et, dans les cas où on manque vraiment d'information valable, d'en produire dans la mesure du possible.

Avons-nous beaucoup de chemin à parcourir pour en arriver à la situation que nous préconisons depuis le début du présent rapport?

Beaucoup moins en réalité que bon nombre d'entre nous pourraient l'imaginer.

Comme nous l'avons souligné au passage, le gouvernement actuel a confié à un ministère, celui de l'Expansion économique régionale, un rôle central au chapitre de la planification du développement. Le ministère assume un rôle de coordonnateur en rapport avec les autres ministères fédéraux. Il a reconnu la notion de planification fédérale-provinciale commune, comme le prouve la formation de comités conjoints de planification dans chacune des provinces.

Les programmes Relance du Canada mis en oeuvre dans diverses parties du pays, l'accent mis sur les programmes de développement social dans les ententes sur les zones spéciales, démontrent au moins que le ministère établit un lien entre le développement économique et le développement social.

Le gouvernement fédéral et certaines administrations provinciales ont admis qu'il était légitimement de leur responsabilité d'accorder des fonds à des organismes de participation composés de citoyens, et sont même effectivement passés aux actes bien que, jusqu'à maintenant, cette pratique ne soit pas devenue un programme établi.

En recevant le rapport du groupe de travail sur l'information, le gouvernement fédéral a semblé signifier son adhésion au principe voulant qu'un courant libre et complet de l'information soit une condition préalable essentielle à la démocratie. Le Conseil canadien de l'aménagement rural ne prône donc pas de changement radical d'orientation. Il est évident qu'à de nombreux égards, le gouvernement a déjà commencé à se diriger dans la direction que nous avons indiquée. Il nous faut donc maintenant presser davantage le pas et clarifier nos intentions.

Il ne suffit pas d'adhérer théoriquement à des principes tels que ceux que nous venons de discuter; il faut de toute urgence les ancrer dans le mécanisme quotidien de programmation gouvernementale et en faire sentir les effets à la base.

2. Importance d'une information et d'une recherche adéquates

Un des points mentionnés précédemment mérite, à notre avis, d'être explicité davantage. Il s'agit de l'information.

Plus le volume d'information sur lequel toute stratégie de développement s'appuie est complet et adéquat, plus cette stratégie est efficace.

Voilà pourquoi le Conseil envisage un courant d'information beaucoup plus libre entre le gouvernement et tous ceux qui s'intéressent au mécanisme de planification, et partant, le public en général. A cet égard, l'évaluation des programmes de développement passés et présents représente un secteur d'information extrêmement important. En dépit du fait que le Canada, au cours des années, ait consacré des sommes considérables à des programmes de développement économique, il semble qu'on ait dépensé très peu pour "apprendre en cours de route". Si on veut se diriger vers une situation où les nouvelles politiques de développement seront élaborées à la lumière d'une analyse rationnelle des succès et des échecs du passé, il faudra consentir des fonds plus considérables à l'évaluation des programmes.

Il est important que, non seulement l'évaluation de ces programmes se fasse, mais également que les résultats en soient rendus publics. Il se peut qu'une telle proposition ne soulève pas l'enthousiasme des agents

responsables de ces programmes, mais on ne saurait non plus accepter que les principaux critères de décision dans cette matière soient le confort administratif ou l'opportunisme politique. Comme c'est la population qui pourvoit au financement de tels programmes, elle a certes le droit de savoir dans quelle mesure ces sommes sont dépensées efficacement.

Une des constatations les plus frappantes que le Conseil ait faites au cours de ses visites dans diverses parties rurales du Canada pendant la dernière année, a été le peu d'information que les gens avaient au sujet des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne le programme ARDA. Plusieurs personnes rencontrées étaient sous l'impression, évidemment fausse, que le programme ARDA avait été complètement abandonné. De telles situations justifieraient amplement la mise sur pied d'un programme d'éducation populaire de grande envergure.¹

Si la population canadienne doit remplir le rôle que lui entrevoit le Conseil concernant la participation à l'élaboration des plans de développement susceptibles de l'affecter, il lui faudra, non seulement compter sur une information adéquate au sujet des programmes passés et présents, mais surtout se préoccuper sérieusement des problèmes à venir.

Un des principaux avantages de la réunion des stratégies de développement qui nous préoccupent est de nous permettre de nous libérer de la camisole de force que constituent les mesures improvisées et à court terme. Ces stratégies devraient essentiellement être orientées vers l'avenir. Aussi avons-nous besoin, pour les élaborer, non seulement de l'information la plus complète sur notre situation actuelle, mais aussi des meilleures extrapolations qu'il nous soit possible d'obtenir quant au genre d'avenir qui nous est réservé.

Nous tenons à souligner que les projections touchant les conditions futures ne doivent pas être interprétées comme un recours à la divination par la boule de cristal. Bien que de toute évidence nous ne puissions jamais être sûrs dans nos prévisions des tendances ultérieures, la technique actuelle nous permet toutefois de faire des prédictions dont l'exactitude atteint un haut degré de probabilité. Il est de la plus haute importance que le Canada améliore sa capacité de formuler des prévisions intelligentes sur le genre de société au sein de laquelle nous vivrons au cours des prochaines décennies. Les groupes et organismes les mieux en mesure de s'acquitter de cette responsabilité sont ceux qui, comme le Conseil canadien de l'aménagement rural par exemple, sont quelque peu à l'écart de la structure fonctionnelle du gouvernement.

¹ L'émission radiophonique "Farm Radio Forum", dont la diffusion a cessé au Canada en 1964, était une innovation que plusieurs pays en voie de développement ont adoptée et adaptée. Il est paradoxal que les ruraux du Canada se soient fait retirer des ondes cette émission de discussion en groupes et de participation, alors qu'ils ont un pressant besoin d'information concernant les activités de leur propre gouvernement.

La pire faute que nous pourrions commettre dans ce texte serait de présumer que les vingt prochaines années seront à peu de choses près identiques aux vingt dernières. Nous entrons dans une période au cours de laquelle l'économie mondiale et la société humaine évolueront avec une rapidité sans précédent. La survie du Canada risque de dépendre dans une grande mesure de notre aptitude à reconnaître les forces s'exerçant en faveur du changement, à faire tout en notre pouvoir pour les contrôler ou, dans la mesure où nous ne pouvons pas les contrôler, à nous y adapter de façon intelligente.

3. Les facteurs qui influenceront vraisemblablement l'avenir du Canada rural

Examinons maintenant certains des facteurs dont nous devons tenir compte au moment de structurer une politique de développement rural pour les prochaines décennies.

Tout d'abord, la technologie favorisera un énorme accroissement des possibilités de production par unité de travail, non seulement dans l'industrie mais aussi dans l'agriculture. Bien entendu, nous aurons alors le choix de miser ou non sur ces possibilités. Traditionnellement, le genre humain a toujours réalisé les potentialités qu'il avait développées. Nous pouvons donc fortement présumer que, face à la possibilité d'exploiter pleinement le potentiel d'accroissement de la productivité engendré par le progrès technique, nous accepterons la technologie au lieu de la rejeter.

D'après une étude conjecturale entreprise pour le compte du CCAR par M. Fraser Symington, le fait pour la technologie de sembler accélérer le processus d'urbanisation dépend davantage de la manière avec laquelle nous nous sommes habitués à utiliser la technologie que de la nature même de cette dernière. Selon M. Symington, la technologie pourrait, si elle était exploitée de façon différente, favoriser la viabilité des localités rurales dans des régions où l'on assiste aujourd'hui à une migration de la population.

D'un autre côté, après deux siècles de développement technologique marqué, certaines réactions laissent deviner que, pour la première fois, nous envisageons du moins la possibilité de rejeter certaines innovations. L'avion de transport supersonique est l'exemple qui d'emblée nous vient à l'esprit, mais il y en a d'autres.

Une chose est sans doute fort probable: tout en rejetant certaines innovations précises, notamment des réalisations très coûteuses et d'une valeur économique douteuse ou génératrices éventuelles de fortes sources de pollution, nous suivrons le courant principal de l'innovation synonyme de plus grande productivité. Il est à peu près certain que cette situation aura pour effet de réduire la demande de main-d'oeuvre travaillant directement dans l'industrie et l'agriculture, qui se traduira fort probablement à son tour par une baisse considérable du nombre moyen d'heures de travail par semaine ou un accroissement du nombre de retraites anti-

cipées et une mutation de l'emploi en faveur des occupations dans les services. Les taux de chômage auront également tendance à augmenter. En un sens, ces trois possibilités représentent des options. Plus nous nous achèverons dans la direction de l'une d'entre elles, plus nous nous éloignerons des deux autres. Quelle que soit l'option sur laquelle nous mettrons l'accent, elle pourrait bien devenir une question de décision consciente dans le cadre de notre stratégie globale de développement national.

Il semble inévitable que la jouissance d'un revenu sera de moins en moins considérée comme ayant une relation directe avec le travail. Traditionnellement, notre société a toujours considéré qu'il existait une relation étroite entre le travail et le revenu. Certains groupes spéciaux seulement - comme les jeunes, les vieillards et les handicapés - étaient soustraits à cette croyance voulant que le travail soit une condition nécessaire à la jouissance d'un revenu. Une telle opinion deviendrait cependant peu à peu difficile à soutenir dans une société qui, tout en étant en mesure d'assurer un haut niveau de confort matériel à tous ses membres, ne pourrait fournir d'emplois qu'à la moitié ou aux trois quarts de sa "population active". Le "stigmata" du chômage deviendrait une réalité du passé.¹

De plus en plus, les gens pourraient s'installer aux endroits offrant les meilleurs agréments plutôt qu'à proximité des centres d'emploi.

Comment ces facteurs pourraient-ils toucher le Canada rural? Il semble probable que les progrès techniques continueront d'accroître la productivité par unité de travail dans les industries primaires, qui constituent présentement les assises économiques de la vie au Canada rural.

Étant donné les meilleures possibilités d'emploi qu'offre le milieu urbain, on peut présumer qu'à court terme, l'exode de la population des régions rurales vers les villes se poursuivra à un certain rythme. C'est là une situation avec laquelle il nous faudra certes compter pendant encore un certain nombre d'années.

Toutefois, plusieurs facteurs rendent improbable le fait que cette tendance se maintienne indéfiniment.

On sait depuis longtemps que lors de ralentissements économiques, l'exode rural-urbain de la population régresse considérablement. En d'autres termes, un grand nombre d'individus - et pas nécessairement des ruraux seulement - confrontés par le problème du chômage ou du sous-emploi,

¹ Pour une analyse de la manière suivant laquelle certaines attitudes courantes et progressivement démodées face à l'emploi et au chômage mènent à des expédients ruineux, soit par exemple d'horribles programmes d'assistance sociale à titre de programmes de développement, voir le Mémoire présenté par le CCAR au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté (CCAR, Ottawa 1970, p. 21-23).

préfèrent demeurer à la campagne plutôt qu'à la ville. Comme la technologie nous permet, en tant que nation, de jouir d'un niveau continu et sinon croissant de bien-être matériel avec une proportion toujours plus restreinte de population oeuvrant activement sur le marché du travail, nous pouvons nous attendre à ce que le même mode de comportement devienne évident.

Ce mouvement inverse de population des villes vers les régions rurales pourrait être accentué par une aversion sans cesse croissante à l'égard de certains aspects non fonctionnels de la vie urbaine - circulation intense, pollution de l'air, taux élevés de criminalité - et ainsi de suite.

Notre capacité toujours plus grande d'acheminer presque instantanément de grandes quantités d'information sur des distances considérables constitue un autre facteur qui, nous présumons, pourrait jouer en faveur du même courant. Dans quelques années, vivre dans un milieu rural pourra cesser d'être nécessairement associé à une certaine forme d'isolement, si ce n'est au sens physique.

Ces prédictions peuvent, bien sûr, se révéler complètement erronées. Il se peut que nos taux actuels de chômage relativement élevés soient une aberration passagère n'indiquant aucune tendance à long terme. De nouvelles innovations techniques peuvent entraîner l'implantation de nouvelles industries qui procureront suffisamment d'emplois à plein temps dans les villes pour absorber non seulement les nouveaux venus sur le marché du travail mais le flot continu de migrants en provenance des campagnes. Ces mêmes progrès techniques nous permettront peut-être en même temps de mettre à profit de nouveaux moyens de transport public et de nouvelles méthodes de lutte contre la pollution de l'environnement, tout en nous donnant les moyens de découvrir de nouvelles réserves de ressources non renouvelables pour soutenir le volume largement accru de fabrication qui s'y rattache nécessairement.¹

Aux yeux du Conseil, le plus important n'est pas de savoir quel ensemble d'hypothèses est exact mais de s'assurer que les hypothèses que nous formulons réellement sont fondées sur des extrapolations rationnelles

¹ Deux récentes analyses très fouillées sur l'évolution des tendances actuelles viennent jeter un froid sur cet ensemble de pronostics optimistes. Il s'agit de The Limits of Growth du prestigieux Club of Rome et de Blueprint for Survival de l'Ecologist, un périodique anglais.

Les deux études prédisent sans ambages que si nous persistons dans notre engagement en faveur d'une croissance industrielle urbaine, l'augmentation à un rythme exponentiel des demandes de la population croissante et du mécanisme de production sur l'environnement qui en découle, mènera à un écroulement total de la société humaine, telle que nous la connaissons, au début du siècle prochain.

Bon nombre de nos politiques sociales et économiques actuelles semblent être fondées sur ces dernières suppositions.

bien documentées, faisant appel à tout le savoir que nous pouvons réunir, plutôt que sur l'hypothèse rassurante que "la situation n'évoluera pas tellement". C'est uniquement en nous fondant sur des extrapolations rationnelles touchant l'avenir que nous pourrions réunir le genre de stratégies de développement à long terme que nous devrions avoir.

4. La situation présente

Le fait que le Conseil désire que les stratégies de développement rural soient conçues comme faisant partie intégrante d'un plan national de développement qui accorde l'attention nécessaire aux facteurs économiques et sociaux à long terme, ne doit pas être interprété comme un délaissement quelconque des problèmes de tous les jours auxquels font face les Canadiens vivant en milieu rural.

Les membres du Conseil, conscients de la valeur accordée par les ruraux du Canada au mode de vie rural, sont aussi pleinement au courant des impressions et des problèmes immédiats et pressants des ruraux des diverses parties du pays.

Les recherches entreprises au nom du Conseil mènent à l'inéluctable conclusion que:

Les ruraux gagnent moins cher que les citadins. Ils ont moins de possibilités d'emploi. Lorsqu'ils travaillent, ils sont plus susceptibles d'être sous-employés. Leur niveau général de vie est beaucoup plus faible. Les installations sanitaires et éducatives à leur disposition ne s'inscrivent pas au niveau de celles sur lesquelles les urbains peuvent compter.

Leur habitation tend à être plus vieille et plus surpeuplée et le niveau de confort et des commodités domestiques dont ils jouissent est fort inférieur à celui des urbains.¹

Les membres du Conseil ont passé beaucoup de temps à recueillir l'opinion des producteurs de céréales des Prairies, des agriculteurs des Maritimes, des Indiens et des Métis, des jeunes de l'Ouest en formation professionnelle, des pêcheurs en haute mer des petits ports de Terre-Neuve et des pêcheurs de homard de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces entretiens ont servi à mettre en lumière le fait que plusieurs ruraux du Canada sont gravement défavorisés sur le plan des revenus, des possibilités d'emploi et des services sociaux. Comme le Conseil l'a maintes fois fait ressortir et continue de le faire, tout programme impartial et équilibré de développement national et régional doit accorder la priorité à l'atténuation de ces désavantages.

¹ Mémoire du CCAR au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté (CCAR, Ottawa 1970, p. 15).

Le Conseil se réjouit des efforts imaginatifs et déterminés déployés par le ministère de l'Expansion économique régionale pour combattre les problèmes immédiats des ruraux. Les programmes de Relance, visant à rehausser les compétences des ruraux défavorisés sur le plan social, les différents programmes entrepris dans la région d'Interlake, les Plans d'ensemble FODER dans l'Île-du-Prince-Édouard et la Gaspésie au Québec, s'appuyant sur une multitude de techniques coordonnées de développement, le travail continu de l'ARAP et les nouvelles ententes ARDA conclues avec les dix provinces constituent un ensemble de mesures prises par le MEER qui dénotent un effort pour améliorer le sort des Canadiens des régions rurales. Sans oublier, bien entendu, les programmes mis de l'avant dans le même esprit par d'autres administrations publiques.

En dépit de tous ces programmes, bon nombre de ruraux sont encore aujourd'hui en proie à un sentiment d'insécurité quant à leur avenir. Ils ont le sentiment que tous ces programmes que nous venons d'énumérer sont bien plus un trompe-l'oeil qu'un engagement formel à lutter contre les problèmes en milieu rural. Très peu d'entre eux connaissent le programme de Relance. Même s'ils savent que le programme ARDA existe sur papier, la plupart des ruraux considèrent qu'il a été abandonné. Cette inquiétude que nous avons notée ne se manifeste pas uniquement en regard de leurs problèmes économiques immédiats mais aussi en regard de l'avenir de leurs enfants, de la viabilité de la communauté dont ils font partie, ainsi que de la survivance même de leur mode de vie rural.¹

C'est la raison pour laquelle nous avons insisté sur la nécessité de stratégies de développement touchant le secteur rural, qui non seulement contribueront à atténuer la misère immédiate mais fourniront une épure indiquant le rôle que les ruraux peuvent s'attendre de jouer dans l'édification du Canada de demain.

¹ Cette assertion a été largement corroborée. Dans la récente étude du Dr Helen Abell de l'Université de Waterloo, à laquelle nous avons fait allusion précédemment, il a été démontré que 53 p. 100 des "familles rurales stables d'Ontario" - c'est-à-dire des familles qui n'ont pas changé de résidence au cours des neuf dernières années - n'entrevoient aucun avenir pour des "familles agricoles comme les leurs". (Voir Helen Abell, *op. cit.* p. 62.)

RESUME, IMPLICATIONS ET RECOMMANDATIONS

La plupart des Canadiens réalisent aujourd'hui que leur pays est en voie de traverser une période de crise des plus dramatiques et peut-être la plus significative de son histoire. Un grand nombre de nos institutions qu'on avait l'habitude de prendre pour acquises, même notre Constitution politique, sont remises en question et font l'objet de réexamens pressants. Les attitudes sociales et politiques fondamentales sont en pleine ébullition. Nous cherchons ardemment à nous définir de nouveaux objectifs nationaux, un nouveau sens de l'identité nationale.

Pendant ce temps, nous tentons de redéfinir notre situation internationale dans un monde qui est lui-même constamment soumis à de grands mouvements d'agitation.

Les problèmes découlant de la révolution totale des aspirations grandissantes, de l'accroissement rapide de la population et des réserves limitées et même décroissantes de ressources à travers le monde, ne peuvent conduire qu'à une augmentation du mécontentement et de l'agitation dans toutes les parties du monde.

Les Canadiens ne sont en aucune façon à l'abri de ces problèmes. Plus particulièrement, les Canadiens des régions rurales se retrouvent au milieu d'une période des plus incertaines en ce qui a trait à l'avenir, que plusieurs d'entre eux trouvent d'ailleurs très confus et parsemé d'embûches.

Malgré cela, il existe, aux yeux du Conseil, de bonnes raisons de se montrer optimiste. La nature s'est montrée très généreuse envers le Canada dans l'octroi de ses ressources. Non seulement le Canada bénéficie-t-il d'une grande variété de richesses naturelles, mais sa population elle-même représente un potentiel unique d'énergie, d'habileté et d'imagination.

Ces avantages singuliers ne constituent sans doute pas par eux-mêmes une garantie d'un avenir sans problèmes. Ils nous fournissent toutefois l'occasion, si nous agissons avec sagesse et discernement, d'édifier un Canada dans lequel une distribution équitable d'un volume de richesses

considérable contribuera à améliorer la qualité de la vie pour chacun des citoyens, qu'ils soient Blancs, Noirs ou Rouges, Français ou Anglais, urbains ou ruraux.

Selon le Conseil, nous ne parviendrons vraisemblablement jamais à l'établissement d'une telle société par le simple truchement d'une croissance économique non planifiée et non coordonnée, mais plutôt grâce à l'agencement de stratégies rationnelles de développement qui sont la reconnaissance explicite de l'interdépendance entre le développement économique et le développement social, le développement rural et le développement urbain, etc.

Le Conseil considère le développement comme un processus indivisible.

C'est ce qui explique pourquoi un conseil dévoué uniquement au développement rural formule, dans le présent rapport, des recommandations qui semblent aller bien au-delà de la dimension purement rurale entendue au sens strict.

Le Conseil est d'avis qu'une stratégie de développement rural élaborée pour une province ou une région du pays serait sans signification ni utilité, si elle n'était pas reliée à des stratégies semblables s'appliquant à d'autres provinces ou régions ainsi qu'à une stratégie globale de développement rural pour l'ensemble du Canada.

De même, on ne saurait trouver de signification ou d'utilité à une stratégie de développement rural qui ne s'imbriquerait pas dans une stratégie totale de développement à l'échelle nationale, pour en devenir partie intégrante, étroitement et organiquement reliée aux autres stratégies constitutives traitant du développement industriel, de la distribution de la population, de la croissance urbaine, etc.

Pour que ces stratégies de développement produisent des résultats, elles doivent être acceptées. Selon le Conseil, ceci signifie qu'elles ne doivent pas être élaborées par des fonctionnaires et des experts à l'intérieur de la structure gouvernementale, pour ensuite être présentées au public comme un tout, mais plutôt que ceux qui sont exposés à être les plus touchés par ces plans, participent dans toute la mesure du possible à leur préparation et à leur exécution.

Ce processus permettra de rassembler et d'articuler un large éventail des besoins et des aspirations des gens, par un moyen autre que le canal traditionnel de représentation aux niveaux fédéral et provincial. Ce moyen consiste dans des organisations bénévoles, des associations représentant des intérêts sectoriels et des associations vouées au développement de zones particulières. Deux conditions s'imposent pour que ce mécanisme donne des résultats. Tout d'abord, les organismes concernés doivent être en mesure de compter sur les ressources internes nécessaires pour qu'ils jouent pleinement leur rôle. Ensuite il faudrait mettre à leur disposition un volume suffisant d'information pertinente et de renseignements statistiques.

Un tel effort d'expression à l'échelle nationale ne saurait qu'entraîner de la confusion, si les requêtes et les recommandations fort diverses et souvent en conflit les unes avec les autres ne sont pas agencées, harmonisées par le mécanisme de stratégies rationnelles de développement. Cette fonction relève nécessairement du gouvernement - aux niveaux fédéral et provincial. Dans un État fédéral comme le Canada, nous devons donc nous attendre à ce que le processus donne naissance à deux sortes de stratégies - et provinciales et fédérales.

D'après le Conseil, la responsabilité première dans l'élaboration de telles stratégies de développement doit revenir au niveau de gouvernement le plus près du "point de livraison". Ceci signifie que la responsabilité première dans l'élaboration et l'exécution des stratégies provinciales de développement - partielles ou totales - doit échoir aux gouvernements provinciaux,¹ et, du même coup, que la mise au point de stratégies nationales soit reconnue comme l'apanage du gouvernement fédéral.

A la lumière de ce qui précède, le Conseil recommande à M. Jean Marchand, ministre de l'Expansion économique régionale, que:

- A. Le ministre déploie les efforts nécessaires pour amener les provinces soit individuellement, soit en coopération avec certaines autres provinces, à accepter la responsabilité de mettre au point des stratégies provinciales - ou régionales - de développement, basées sur des stratégies sectorielles particulières. On devrait reconnaître explicitement que les provinces sont responsables de l'exécution de toute cette gamme de stratégies de développement.
- B. Concernant la formulation de telles stratégies provinciales de développement, le ministre devrait endosser les responsabilités suivantes:
 1. Presser fortement les gouvernements provinciaux de mettre en oeuvre un mécanisme qui permette aux populations concernées, par le truchement des gouvernements municipaux, des organismes volontaires, des associations sectorielles, des associations locales de développement et les autres de jouer un rôle significatif dans l'élaboration et l'exécution de ces stratégies.
 2. Où les besoins existent, de fournir aux gouvernements provinciaux les fonds nécessaires à les rendre aptes à formuler de telles stratégies de développement.

¹ Concernant cette responsabilité, il est certain que quelques provinces choisiront de faire "cavalier seul". Par contre, d'autres choisiront sans doute de s'unir ensemble dans un contexte de regroupement régional.

3. Où les besoins existent, fournir les fonds nécessaires qui permettront aux gouvernements provinciaux d'assurer le financement des gouvernements municipaux, des organismes bénévoles, des associations locales de développement et des groupes de citoyens afin qu'ils puissent participer efficacement à l'élaboration et l'exécution des stratégies de développement.
 4. De fournir toute l'information pertinente, incluant une évaluation objective des programmes de développement existants, à tous les groupes et agences impliqués dans la formulation des stratégies de développement. Si la preuve est faite qu'un type de renseignement particulier est nécessaire, mais n'existe pas, qu'on entreprenne, possiblement avec la collaboration d'autres agences fédérales, la recherche nécessaire à la préparation de tels renseignements.
- C. Le ministre devrait aussi considérer comme sa responsabilité propre de préparer le plus tôt possible une stratégie globale de développement pour le Canada.

Une telle stratégie devrait:

1. Englober comme éléments organiques des stratégies particulières portant sur les différents secteurs d'activité.
2. Accorder l'importance qui leur revient à des aspects comme le logement, les transports, les communications, l'éducation, la politique démographique, les mines, la politique énergétique, le développement du Nord, et la politique de récréation et des parcs.
3. Agencer et coordonner les unes avec les autres les stratégies provinciales de développement.
4. Faciliter la coordination des programmes relevant d'autres ministères fédéraux appelés à jouer un rôle dans le développement économique et social au Canada.
5. Être le reflet de la participation la plus entière possible des organismes bénévoles et des autres associations militant au niveau national.
6. Contribuer à la réalisation des aspirations et des objectifs nationaux, tels qu'exprimés par le processus politique régulier.
7. Faire explicitement l'objet de modifications continues à la lumière des circonstances changeantes, au moyen d'un mécanisme qui implique une circulation libre d'information adéquate vers le public et une pleine participation de ce dernier.

CONSEIL CANADIEN DE L'AMENAGEMENT RURAL

ORGANISATIONS MEMBRES

Association des Indiens et des Esquimaux du Canada
Indian-Eskimo Association of Canada
CLARK, Mme W.-H.

Association des Parcs nationaux et provinciaux du Canada
National and Provincial Parks Association
HENDERSON, M. Gavin, directeur général

Association forestière canadienne
Canadian Forestry Association
KER, M. J.W.

** Canadian Association for Adult Education
BAKER, M. Harold R., membre

Canadian Water Resources Association
CARTER, M. T.-R., gérant

Chambre de commerce du Canada
Canadian Chamber of Commerce
(Pas de représentant désigné)

Confédération des syndicats nationaux
Confederation of National Trade Unions
LÉGARÉ, M. F.-X., directeur régional

Congrès du travail du Canada
Canadian Labour Congress
BEAUDRY, M. Jean, vice-président exécutif

Conseil canadien du développement social
Canadian Council on Social Development
BAETZ, M. Reuben, directeur général

Conseil canadien des pêcheries
Fisheries Council of Canada
O'BRIEN, M. C. Gordon, gérant

Conseil de la recherche en économie agricole du Canada
Agricultural Economics Research Council of Canada
MACEACHERN, M. Gordon A., président

Conseil économique des provinces de l'Atlantique
Atlantic Provinces Economic Council
*** JENKINS, M. W.-A., gouverneur

Conservation Council of Ontario
BERRY, M. A.-E., président

Federated Women's Institutes of Canada
FULTON, Mme Marion, présidente

Fédération canadienne de l'agriculture
Canadian Federation of Agriculture
BODEN, M. E.-A., deuxième vice-président

Fédération canadienne de la faune
Canadian Wildlife Federation
CUMMINGS, M. Gordon J., membre

Institut canadien d'éducation des adultes
LAFORREST, M. René, membre

Institut coopératif Desjardins
*** BARBIN, M. Gérard, directeur général

National Council of Women of Canada
*** ABELL, Mlle Helen C., membre

Union Catholique des Cultivateurs
SOREL, M. Lionel, membre

Union coopérative du Canada
The Co-Operative Union of Canada
CRYDERMAN, M. Fenton, directeur

Union nationale des agriculteurs
National Farmers Union of Canada
ATKINSON, M. Roy, président

MEMBRES À TITRE PERSONNEL

ABRAMSON, Mme Jane A.
Directeur, Département de l'éducation permanente
Université de Saskatchewan

BREWIS, M. T.-N.
Directeur, School of Commerce
Carleton University

* DANEAU, M. Marcel
Vice-recteur exécutif
Université Laval

DEITER, M. Walter
Regina, Saskatchewan

FORTIN, M. Gérald
Directeur, Centre de recherches urbaines et régionales
Université du Québec

*** KIRK, M. David
Secrétaire exécutif
Fédération canadienne de l'agriculture

MacNEIL, Monseigneur J.-N.
Évêque de Saint-Jean, N.-B.

MORSE, M. Norman H.
Directeur du projet de recherches sur les pêcheries
Dalhousie University

RICHARDS, M. N.-R.
Doyen du Collège d'agriculture de l'Ontario
University of Guelph

SNOWDEN, M. Donald
Directeur du Service de l'éducation permanente
Memorial University of Newfoundland

SECRETARIAT

M. Tom Espie, directeur général

M. Jean-Paul Plante, directeur général adjoint

NOTE

- * Président du Conseil
- ** Vice-président du Conseil
- *** Membre du comité exécutif

STUDIES MADE BY
THE CANADIAN COUNCIL ON RURAL DEVELOPMENT

ETUDES EFFECTUEES PAR LE
CONSEIL CANADIEN DE L'AMENAGEMENT RURAL

1. First Report and Review, Queen's Printer, Ottawa, December 1967.
Premier rapport et exposé, Imprimeur de la Reine, Ottawa, décembre 1967.
2. Second Report and Review - Some Major Problems of Regional Development, Queen's Printer, Ottawa, September 1968.
Deuxième rapport et exposé - Quelques problèmes majeurs que pose l'aménagement régional, Imprimeur de la Reine, Ottawa, septembre 1968.
3. Third Report and Review - Rural Canada 1970: Prospects and Problems, Information Canada, Ottawa, 1970.
Troisième rapport et exposé - Le Canada rural 1970: perspectives et problèmes, Information Canada, Ottawa, 1970.
4. Fourth Report and Review - Towards a Development Strategy for Canada, Information Canada, Ottawa, 1972.
Quatrième rapport et exposé - Vers une stratégie de développement pour le Canada, Information Canada, Ottawa, 1972.
5. Views on Rural Development in Canada, William M. Nicholls, Special Study No. 1, Queen's Printer, Ottawa, 1967.
Le développement rural au Canada, William M. Nicholls, étude spéciale n° 1, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1967.

6. ARDA: An Experiment in Development Planning, James N. McCrorie, Special Study No. 2, Queen's Printer, Ottawa, 1969.
- L'ARDA: Une expérience de planification du développement, James N. McCrorie, étude spéciale n° 2, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969.
- * 7. Report of a Seminar at Geneva Park, Orillia, Ontario, - (on grass-roots views on rural development issues), Ottawa, 1969.
- Rapport du Séminaire tenu au Geneva Park, Orillia, Ontario, - (des discussions publiques sur les problèmes de développement rural), Ottawa, 1969.
- * 8. Participation and Regional Planning, Guy Bourassa, CCRD, 1969.
- Étude sur la participation et la planification régionales, Guy Bourassa, CCAR, 1969.
- * 9. Brief Submitted by the CCRD to the Special Senate Committee on Poverty, Ottawa, 1970.
- Mémoire soumis par le Conseil canadien de l'aménagement rural au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté, Ottawa, 1970.
- *10. Statement Submitted by the CCRD to the Canadian Agricultural Congress, Ottawa, 1970.
- Exposé présenté par le Conseil canadien de l'aménagement rural au Congrès de l'agriculture canadienne, Ottawa, 1970.
- *11. Brief Submitted by the CCRD at the Public Hearing on Fundy National Park, 1970.
- **12. Proceedings of the 1970 Winnipeg Conference on Rural and Regional Development Policy Issues - Jointly sponsored by CCRD and Canadian Economics Association, 1972.
- Compte rendu de la Conférence de Winnipeg sur les questions de politiques en matière de développement rural et régional - Patronnée conjointement par le CCAR et l'Association canadienne d'économie, 1972.
- **13. Resettlement Policies in Newfoundland, Parzival Copes, CCRD, 1972.
- Les politiques de relocalisation à Terre-Neuve, Parzival Copes, CCAR, 1972.
- **14. Regional and Rural Development Policies in Canada over the past decade, Gilles Paquet, 1972.
- Les politiques de développement rural et régional au Canada durant la dernière décennie, Gilles Paquet, 1972.

- **15. Local Development Associations - a CCRD Special Study, 1972.
Les Associations de développement locales - Étude spéciale du CCAR, 1972.
- **16. Federal Regional Policy and DREE Structure and Programme, a CCRD Special Study, 1972.
La politique régionale fédérale et les programmes et structures du MEER, étude spéciale du CCAR, 1972.
- *17. Community Development Associations in Newfoundland, Bernard Brown, CCRD, 1972.
Les Associations de développement communautaires à Terre-Neuve, Bernard Brown, CCAR, 1972.
- *18. Development and Communications: A Canadian Perspective, Hawley Black, CCRD, 1972.
Le développement et les communications: l'approche canadienne, Hawley Black, CCAR, 1972.

NOTE

* Studies for public distribution on request

Disponibles sur demande

** Publications to come out in 1972

A paraître au cours de 1972